Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260216-2026021605-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 16 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 9 février 2026
Date d'affichage : 9 février 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 2
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine, BESREST Nicolas ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, HELLIO Michel, JACQUELIN Nadine, MORIN Marie-Noëlle, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, GAUDU Fabienne, ROUXEL Jérôme, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : ETIENNE Brigitte, représentée par JACQUELIN Nadine ; STRUGAREK Jean-Luc, représenté par HELLIO Michel ; HAMON Sandrine, excusée ; OISEL Julien
Monsieur BESREST Nicolas a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2026-02-16-05 : Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor – Groupement de commandes pour l'achat d'énergies – Avenant n°2 à la convention

Il est rappelé au Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor coordonne un groupement d'achat d'énergies gaz et électricité. La création de ce groupement d'achat a été motivée par l'ouverture des marchés de l'énergie et de la fin programmée des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité.

Aujourd'hui, ce groupement d'achat réunit plus de **400 membres** et plus de **12 000 points de livraison**. Cette mutualisation permet de réaliser de réelles économies, grâce à la massification des énergies.
Elle permet aussi d'économiser une procédure d'appel d'offre coûteuse et complexe. Elle est ouverte à toutes les personnes morales de droit public, dont le siège social est situé en Côtes d'Armor.
Les marchés de fourniture d'électricité en cours avec Total Energies (lot 1) et Volterres (lot 2 - HVE Haute Valeur Environnementale) arrivent à échéance le 31 décembre 2026. Une consultation sera lancée pour la fourniture 2027- 2028 et prendra la forme d'un second marché subséquent sur l'accord-cadre attribué en 2024.
Compte tenu de l'impact direct des élections municipales et communautaires de mars prochain impacteront sur le fonctionnement du SDE22le marché doit être attribué avant le 15 mars 2026.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260216-2026021605-DE

Un projet d'avenant n°2 à la convention de groupement d'achat d'énergie est soumis à l'approbation du Conseil municipal, il porte sur des modifications mineures et des clarifications :

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN, précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De confirmer la participation de la commune au nouveau marché
- De valider l'avenant n°2 à la convention de groupement d'achat d'énergie
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

Le secrétaire de séance,
Nicolas **BESREST**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 17 février 2026
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES